

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL
DE RIPOSTE COVID-19



BURKINA FASO

Unité -Progrès- Justice

PROTOCOLE D'ENTREE DES VOYAGEURS A DESTINATION DU BURKINA FASO

Qui : A tout voyageur à destination du Burkina Faso.

Quand :

1. au départ remis par les autorités consulaires ou de l'ambassade ;
2. à l'arrivée au point d'entrée du Burkina Faso par les autorités compétentes.

Comment :

1. avoir pris connaissance et accepté les conditions de confinement à l'arrivée au Burkina Faso ;
2. accepter de signer la fiche de confinement au Burkina Faso selon les conditions établies pour une période de 14 jours(fiche en annexe) ;
3. consentir aux règles et consignes médicales dans le cadre votre suivi médical ;
4. respecter les mesures de sécurités édictées dans le cadre du confinement ;
5. respecter les mesures individuelles et collectives de prévention du COVID-19.

Toute personne qui ne respecterait pas ces mesures commet une infraction et s'expose à des sanctions.

Le Secrétaire général de la Santé

Dr Landaogo Soutongonoma

Lionel Wilfrid OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon



